

Séance du 17 février 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

ENVIRONNEMENT -  
Bilan d'émissions de gaz à  
effet de serre pour l'année  
2019.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
11/02/21

Date d'affichage :  
11/02/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votants : 73

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO. Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Philippe LEMOINE représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Denis LIESSE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Comme prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, il doit porter sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois fait donc partie des obligés, sachant que le bilan doit être mis à jour au moins tous les trois ans.

Un premier bilan d'émissions de gaz à effet de serre qui portait sur les émissions de l'année 2015, a été délibéré en décembre 2016.

Ce nouveau bilan (joint en annexe) porte sur les émissions produites par la collectivité en 2019.

Il sera déposé sur la plate-forme informatique nationale dédiée, selon les modalités d'application précisées dans le décret n° 2015-1738 du 24 décembre 2015.

Cette démarche se substitue aux obligations antérieures de transmission au Préfet de Région et de mise à disposition du public.

La réalisation dudit bilan a été confiée à la société JPC Partner située à Roubaix et effectuée selon la méthodologie d'établissement préconisée par le Ministère de la transition écologique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre connaissance du bilan d'émissions de gaz à effet de serre et des actions préconisées ;

2°) d'autoriser la publication du bilan sur la plate-forme informatique dédiée.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210217-52369-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**Bilan Gaz à Effet de Serre réglementaire**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS  
ANNEE 2019



## **SOMMAIRE**

<b>1. CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte.....	3
1.2. Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois .....	3
<b>2. BILAN GES.....</b>	<b>3</b>
2.1. Description de la personne morale concernée .....	3
2.2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence .....	4
2.3. Les émissions directes de GES (SCOPE 1), évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonne et en équivalent CO <sub>2</sub> .....	5
2.4. Les émissions indirectes de GES (SCOPE 2), associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonne équivalent CO <sub>2</sub> 5	5
2.5. Les autres émissions indirectes de GES (SCOPE 3), quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> , si la personne morale a choisi de les évaluer.....	5
2.6. Les émissions évitées .....	7
2.7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes.....	7
2.8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.....	7
2.9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.....	7
2.10. Explications de tout recalcul de l'année de référence .....	7
2.11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES .....	9
2.12. Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants .....	9
<b>3. PLAN D'ACTIONS.....</b>	<b>10</b>

## 1. CONTEXTE

---

### 1.1. Contexte

Les Grenelles de l'environnement 1 et 2 (n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010) font référence à l'établissement de bilans de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre et également à l'instauration de taxes diverses (carbone, poids lourds, déchets ...).

Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 rend obligatoire la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour, entre autres, **les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**. Cette comptabilisation est à remettre via la plateforme dédiée en ligne gérée par l'ADEME.

Ce décret a été complété par l'ordonnance n° 2015-1737 du 24 décembre 2015 précisant les délais de remise à jour du bilan fixés à 3 ans pour les collectivités territoriales.

### 1.2. Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, en réunissant les communes de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin (comportant 20 communes pour 72 500 habitants) et les communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Saint-Simon.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois compte désormais 39 communes et près de 81 500 habitants.

Elle est soumise à cette obligation réglementaire de réaliser son bilan gaz à effet de serre sur les SCOPE 1 et 2 (le SCOPE 3 étant optionnel dans la réglementation).

## 2. BILAN GES

---

### 2.1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Code NAF (APE) : 8411Z

Code SIREN : 200071892

Adresse : 58 boulevard Victor Hugo- 02100 Saint-Quentin

Nombre de salariés : 528 en 2019 (Nota : le nombre de salariés en 2015 était de 324 )

Description sommaire de l'activité : Administration publique générale

### **Description des périmètres opérationnels retenus :**

Catégorie de poste d'émissions	N°	Poste d'émission	Source d'émissions
Emissions directes de GES (Scope 1)	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Consommation de gaz et de fioul des différents bâtiments
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules et engins possédés par l'entité et les délégataires
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non concernée
	4	Emissions directes fugitives	Non concernée
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêt)	Non concernée
Emissions indirectes associées à l'énergie (Scope 2)	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation d'électricité des différents bâtiments.
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Réseau de chaleur
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Non évalué
	9	Achats de produits ou services	Non évalué
	10	Immobilisations de biens	Non évalué
	11	Déchets	Non évalué
	12	Transport de marchandise amont	Non évalué
	13	Déplacements professionnels	Non évalué
	14	Franchise amont	Non évalué
	15	Actifs en leasing amont	Non évalué
	16	Investissements	Non évalué
	17	Transport des visiteurs et des clients	Non évalué
	18	Transport de marchandise aval	Non évalué
	19	Utilisation des produits vendus	Non évalué
	20	Fin de vie des produits vendus	Non évalué
	21	Franchise aval	Non évalué
	22	Leasing aval	Non évalué
	23	Déplacements domicile travail	Non évalué
	24	Autres émissions indirectes	Non évalué

### 2.2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2019

Année de référence : 2015

2.3. Les émissions directes de GES (SCOPE 1), évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonne et en équivalent CO<sub>2</sub>

**Les émissions directes sont évaluées à : 2977 +/-166 TCO2e**

2.4. Les émissions indirectes de GES (SCOPE 2), associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonne équivalent CO<sub>2</sub>

**Les émissions indirectes de GES sont évaluées à : 864 +/-92 TCO2e**

2.5. Les autres émissions indirectes de GES (SCOPE 3), quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, si la personne morale a choisi de les évaluer

La collectivité n'a pas choisi d'évaluer son bilan GES sur les autres émissions indirectes SCOPE 3. Cependant, les émissions amont liées au scope 1 et 2 non reprises dans le périmètre réglementaire sont néanmoins reprises dans le SCOPE 3 poste 8.

**Elles s'élèvent à : 1161 +/-55 TCO2e**

**Soit un total général bilan GES de 5002 +/-313 TCO2**

**Soit 9,5 T CO2/agent**



Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	540	1	6	0	547	0	39	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2 410	1	22	0	2 430	150	161	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		<b>Sous total</b>	<b>2 950</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2 977</b>	<b>150</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	810	0	0	0	810	0	91	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	54	0	0	0	54	0	18	0	
		<b>Sous total</b>	<b>864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>864</b>	<b>0</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	993	81	86	0	1 161	-416	55	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements									
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0		
		<b>Sous total</b>	<b>993</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>1 161</b>	<b>-416</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	

## 2.6. Les émissions évitées

Elles sont présentées dans le tableau précédent, il n'y a pas d'émissions évitées sur le bilan GES 2019.

## 2.7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Types de données	Description
Données primaires	Données observées, prélevées à partir des systèmes d'information et relevés physiques appartenant ou exploités par la personne morale ou une société dans sa chaîne d'approvisionnement.
Données secondaires	Données génériques ou données moyennes provenant de sources publiées, qui sont représentatives des activités d'une entreprise ou de ses produits.
Données extrapolées	Données primaires ou secondaires liées à une activité similaire qui sont adaptées ou personnalisées à une nouvelle situation.
Données approchées	Données primaires ou secondaires liées à une activité semblable qui peut être utilisée en lieu et place de données représentatives. Ces données existantes sont directement utilisées sans adaptation.

Dans le cadre du Bilan GES de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, les données utilisées sont des données primaires ayant été extraites directement de la comptabilité analytique et des tableaux de bord de la collectivité. Ainsi, les incertitudes utilisées sont celles émanant de la méthode Bilan Carbone® définissant des incertitudes sur le calcul des facteurs d'émission. Il a été ajouté un niveau d'incertitude de 5% sur les données transmises.

## 2.8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

En raison de l'absence de données sur les recharges de climatisation, le poste concerné n'a pu être renseigné (poste 4 SCOPE 1).

## 2.9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après

Les facteurs d'émissions et les PRG (pouvoir de réchauffement global) utilisés correspondent à ceux de la Base Carbone®.

## 2.10. Explications de tout recalcul de l'année de référence

Ce bilan a été réalisé avec la version 7.7 du tableur bilan carbone® en 2020 .

## Comparaison avec les facteurs d'émission de l'année 2015

**Total des émissions du bilan 2015 : 5228 T +/-312 TCO<sub>2</sub>**

**Recalcul du bilan 2015 avec les facteurs d'émission 2019 : 5265 T +/-315 TCO<sub>2</sub>**

### ***Les éléments d'analyse***

Par rapport aux émissions de 2015, nous avons pu relever les différences suivantes ayant eu un impact sur le bilan carbone 2019 :

1-Modifications du périmètre organisationnel : En effet de par le regroupement avec la CC du Canton de Sant Simon, des équipements supplémentaires sont gérés par la Communauté d'Agglomération : les sites recensés en 2019 représentent une surface globale de bâtiments de 64 270 m<sup>2</sup>

2- Certains équipements très émetteurs étaient en travaux courant 2019, notamment la piscine Jean Bouin , la Maison du Parc.

Nota : la piscine de Jean Bouin l'année précédente, consommait 1052 MWh en gaz (0 sur notre bilan de 2019) ; ceci représente une émission moindre de 230 T eq CO<sub>2</sub>.

3- Les consommations gaz du Centre Technique (bâtiment mutualisé avec les services de la ville) n'ont pas été prises en compte (les consommations gaz étant payées par la ville).

Les points 1 2 et 3 entraînent les faits suivants :

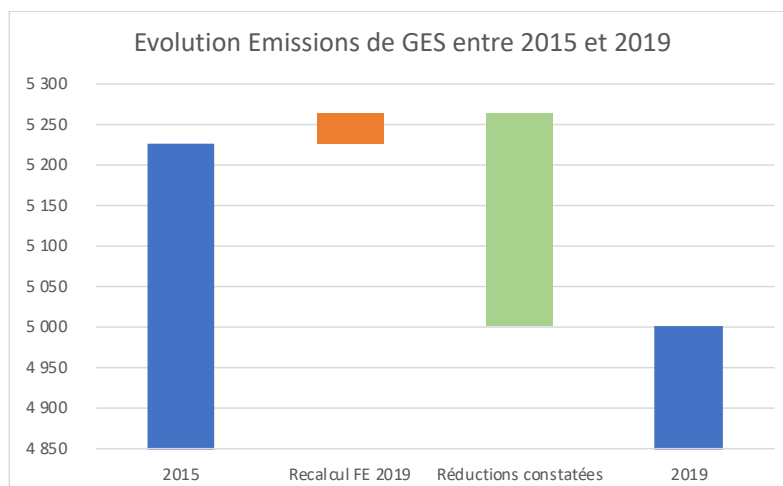
- Sur le SCOPE 1 : le poste Consommation de gaz est de moitié par rapport aux données 2015
- Sur le SCOPE 2 : la consommation globale en électricité est supérieure de 17% par rapport à 2015, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du périmètre géographique et ainsi la gestion d'équipements supplémentaires (STEP, production eau potable...)

### 4- Réductions liées à des actions déployées

Le Bilan de 2015 présentait un plan d'actions qui a été appliqué pour la grande majorité des mesures :

- Actions de sensibilisation sur les économies d'énergie
- Mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation de chauffage avec supervision permettant une optimisation énergétique des chaufferies gaz
- Passage de l'éclairage du centre technique en LEDs
- Travaux d'isolation et d'amélioration énergétique des équipements communautaires selon programme annuel (dont changement des pompes à débit variable)
- Des études ont été réalisées (2017 pour le PV au CTA, 2018 pour la récupération de chaleur des eaux usées au niveau de la BUL)
- Inclusion des clauses bilan carbone dans les contrats avec les prestataires
- Changement de motorisation de certaines BOM et autres véhicules vers un parc à motorisation alternative : ainsi la substitution d'une partie des consommations de gazole par du diester a entraîné une diminution de l'impact carbone de 239 T.

Cela conduit à la production du graphique suivant sur la base des éléments connus :



2.11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<https://www.agglo-saintquentinois.fr>

2.12. Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- Un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ? Oui en 2015
- Une description des politiques, stratégies ou programmes GES de la communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :  
cf. plan d'actions en lien avec le PCAET.

- Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études

Par un bureau d'études

- Temps passé : 7 j/H
- Coût de l'étude : 5000 €HT
- Durée de l'étude : 1 mois.

### 3. PLAN D' ACTIONS

---

La réalisation de ce bilan GES a permis à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois d'affirmer sa volonté d'œuvrer pour un développement plus durable et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, ces émissions étant principalement dûes à la consommation d'énergie du patrimoine (espace BUL, piscines, Hôtel communautaire, Stations d'épurations, usine des eaux, espaces créatis...) et de la flotte de véhicules (bus, bennes à ordures ménagères, véhicules utilitaires et véhicules de services).

Le présent BEGES fait partie du diagnostic du PCAET du territoire. Son plan d'actions est repris à partir du plan d'actions du PCAET dont nous avons extrait les actions pouvant avoir un impact sur les émissions de GES mesurées lors de ce bilan sur les Scope 1 et 2 mais aussi sur le scope 3.

Orientations	Axes Stratégiques	Mesures	source de l'action	Objectifs	Description	Calendrier
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Tableau de suivi des consommations mis à jour pour dégager des indicateurs pour le prochain PPI	Cit'ergie	Effectuer un suivi plus précis des consommations de l'Agglo, notamment en ajoutant le suivi énergétique au suivi financier	Suivi mensuel pour les bâtiments les plus consommateurs (tarifs jaunes) et moins fréquent pour les faibles consommateurs Suivi des consommations d'eau intégré au même document	2021
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Lors de l'acquisition ou pour des bâtiments acquis récemment, avoir un diagnostic énergétique et technique.	Cit'ergie	Connaitre la performance énergétique des bâtiments et pouvoir prévoir une rénovation si nécessaire	Les diagnostics énergétique et technique sont disponibles à l'achat ou planifiés rapidement s'ils n'existent pas	Au fil de l'eau
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Mise en place de compteurs communicants	Cit'ergie	Faciliter le suivi des consommations et repérer plus rapidement toute anomalie	Installation de compteurs communicants systématiques lors de travaux. Remplacement au fil de l'eau des compteurs existants	Au fil de l'eau
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	Cit'ergie	Poursuivre et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments de l'Agglo	Selon le PPI La chaufferie de bâtiment Victor Hugo a été remplacée par des pompes à chaleur. La maison du parc sera entièrement rénovée énergétiquement. La piscine Jean Bouin est en train d'être rénovée énergétiquement, avec une production de chaleur solaire prévue Cela permettra également de réduire les émissions de GES.	Au fil de l'eau

Orientations	Axes Stratégiques	Mesures	source de l'action	Objectifs	Description	Calendrier
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire	Installation de panneaux solaires photovoltaïque en toiture du CTA	Cit'ergie	Produire une partie du besoin en électricité du CTA	Etude potentiellement intégrée à l'étude du gestionnaire unique. Le projet n'est pas dépendant de la création des bornes de recharges mais est tout de même lié.	étude 2020 sous réserve arbitrage recrutement AMO
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Les ordures ménagères ne sont plus enfouies mais incinérées	Cit'ergie	Valorisation énergétique des ordures ménagères	Les ordures ménagères sont désormais envoyées en centre d'incinération et non plus enfouies.	Mis en place
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Mise à disposition de vélos électriques	Cit'ergie	Favoriser les déplacements doux pour les petits trajets professionnels	Mise en place de 10 vélos électriques pour des trajets professionnels uniquement. Ils sont répartis entre le siège d'Agglomération de l'Agglo, le parc d'Isle et le centre technique.	Mis en place
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Encourager la mise en place de Plan de mobilité des entreprises et des administrations	PDU action 22	Limiter l'autosolisme et instituer une nouvelle manière de penser ses déplacements quotidiens	Elaboration d'un PDA par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois afin de montrer l'exemple Accompagnement des entreprises et des administrations	moyen et long terme
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Optimisation de la flotte de véhicule au regard de la charge d'utilisation	Cit'ergie	Optimiser la flotte de véhicule et promouvoir d'autres moyens de déplacements	Imposer les trajets aux agents via une application. Etude des déplacements via la géolocalisation ainsi que les données de temps d'utilisation. Cela permettra de proposer des solutions d'optimisation d'utilisation. Des solutions telles que : - l'autopartage - l'organisation par pool et la suppression des véhicules personnels - des systèmes de localisation - la mise à disposition de cartes de bus seraient étudiées	2020

Orientations	Axes Stratégiques	Mesures	source de l'action	Objectifs	Description	Calendrier
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Développement de bornes de recharges pour véhicules électriques légers en interne	Cit'ergie	Permettre l'accueil de véhicules électriques légers	Adaptation du garage d'un bâtiment afin de permettre le rechargement de voitures électriques sur 32 places	sous réserve arbitrage
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Test et achat de bus à faibles émissions		Augmenter la part de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de la flotte de transport en commun. Apporter un mix énergétique dans la flotte.	Test de bus (électriques, efficient-hybrides, GNV,...) afin de recueillir des retours d'expérience pour sensibiliser les usagers et choisir plus efficacement la technologie des futurs bus.	Tests en cours Achat des premiers bus en 2020 / 2021
Amplifier la transition énergétique	Viser la sobriété énergétique du territoire	Mise en place de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	Cit'ergie	Recherche de financements permettant d'accélérer les opérations d'économies d'énergie	La valorisation de CEE TEPCV pour les communes a été testée. La valorisation des CEE classiques de l'Agglo et des communes a été mise en place.	2020
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Développer l'économie circulaire	Les boues de station d'épuration seront envoyées en méthanisation	Cit'ergie	Produire du gaz renouvelable et valoriser les boues d'épuration	Le méthaniseur de Gauchy est en cours de construction. Il restera à voir la capacité du partenaire à accepter les boues (il est prévu environ 7 000 tonnes).	Inscrit dans la DSP, attente de la capacité du partenaire à
Tendre vers une mobilité durable	Réduction de l'impact du transport de marchandises	Test du carburant végétal B100 sur pour les bennes à ordures ménagères de	Cit'ergie	Utiliser un carburant d'origine renouvelable et permettant de réduire les émissions de GES	Test du carburant B100 100% végétal sur les Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	2021
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles	Ajout d'un axe développement durable et environnement dans le plan de formation de l'Agglo, avec ateliers de sensibilisation, écogestes et bonnes pratiques	Cit'ergie	Former le personnel à l'enjeu climatique afin de réduire l'impact environnemental des agents de l'Agglo	Une présentation des actions développement durable de l'Agglo est effectuée lors de la journée d'intégration des nouveaux arrivants. De nouvelles formations sur le développement durable sont proposées. Des ateliers liés au développement durable sont proposés lors de la semaine réflexe prévention.	Mis en place